

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 8 décembre 2016

**Rapporteur :
Madame Valérie LECERF
LIVET**

N° 23

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 14/12/2016
- la transmission au contrôle de légalité le : 13/12/2016 (accusé de réception du 13/12/2016)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Acquisition d'une parcelle auprès du département
route de Pont L'Abbé**

La ville de Quimper sollicite l'acquisition auprès du Département, de la parcelle cadastrée section CS n°105 d'environ 355 m² située route de Pont-l'Abbé, au droit de la gendarmerie. Ce terrain fait partie intégrante de l'assiette de la voie communale.

Cette parcelle non bâtie ouverte au public et à la circulation piétonne et automobile répond aux critères de classement dans le domaine public communal. Le conseil départemental a donné son accord à la cession gratuite de la parcelle cadastrée section CS n°105 située route de Pont-l'Abbé au profit de la ville de Quimper.

Les frais afférents à l'acquisition seront supportés par la ville de Quimper.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 - de valider le principe d'acquisition à titre gratuit auprès du département ;
- 2 - d'autoriser monsieur le maire, ou son représentant, à signer tous les actes à intervenir.